

Département de la Haute-Garonne

Commune de Revel

Lieu-dit Lourmette Nord



3 Avenue des Frères Arnaud - 31250 REVEL  
Tél: 05.62.18.71.30 E-mail: revel@valoris.expert  
AUTERIVE - REVEL - TOULOUSE  
NAILLOUX - VENERQUE - BRAM - LEGUEVIN - LABARTHE/LEZE

Aménageur : Hectare  
28 Rue Aimé Ramond  
11 000 CARCASSONNE

## Opération "Lourmette Nord"

### PLAN DE VENTE

N° de dossier : 160619  
indice du plan : 3  
Dressé le 04/02/2022 à REVEL  
Mise à jour le : 11/01/2023  
Dessin / Contrôle / Validation : TB-BL/GB/JOC  
Nom du fichier :  
160619-03-PdV DEFINITIF TR1-2.dwg

LOT N° : 2

Surface : 350m<sup>2</sup>

Section : ZM Parcelle : 441

Surface de plancher : 200 m<sup>2</sup>

### Plan d'ensemble sans échelle

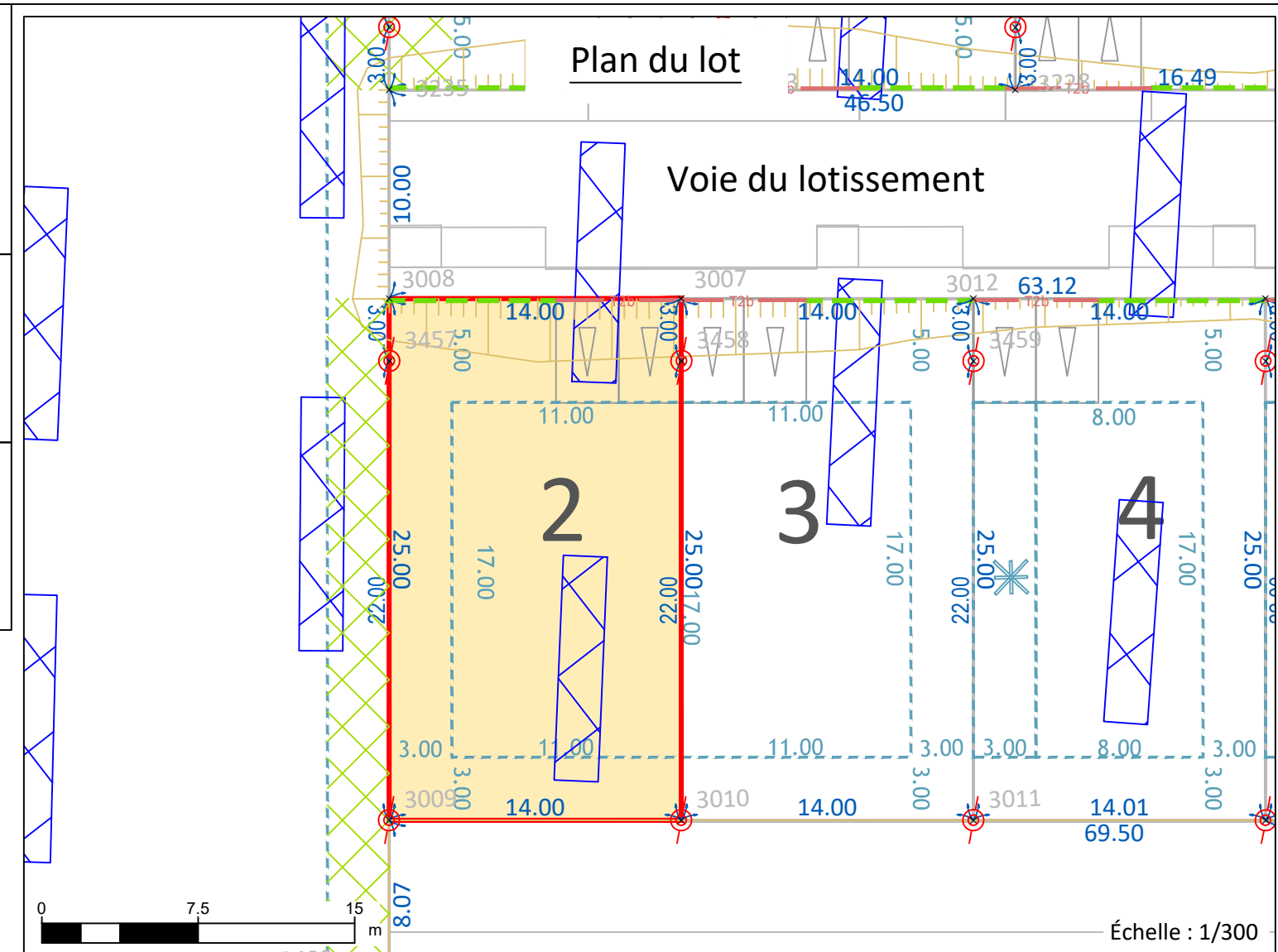


Signatures :

Acquéreur

Aménageur

Géomètre Expert



#### Légende

- |                        |   |                           |                                  |
|------------------------|---|---------------------------|----------------------------------|
| Emprise du lotissement | Borne   | Piquet bois               | Talus (issu du projet de voirie) |
| Limite du lot          | Clou d'arpentage  | Blocs privatifs           | Servitude plantandi              |
| Application cadastre   | Marque peinture   | Bordures basses privatifs |                                  |
| Espaces Privatifs      | Zone de diagnostic archéologique (position fournie par l'INRAP) |                           |                                  |
- Règles d'urbanisme (d'autres règles sont prescrites par le P.L.U. et par le règlement du lotissement)
- |  |  |
|--|--|
| Accès/zone d'accès imposé des véhicules aux lots | Bande d'implantation possible des bâtiments en R+0 |
|  | Limite d'implantation des bâtiments en R+1         |

**Autorisation d'urbanisme :** Un dossier de Permis d'Aménager "Lourmette Nord", n°031 451 18 R0006 obtenu par arrêté le 07 Juin 2019.  
Un dossier Modificatif n°2 de Permis d'Aménager n°031 451 18 R0006 M02 a été obtenu le 26/02/2021.  
Un dossier Modificatif n°3 de Permis d'Aménager pourra être déposé.

**Origine du périmètre :** Les limites de l'opération sont issues :  
- du plan de bornage et de reconnaissance de limites avec procès verbal, dressé par M. CENAC Jean-Odon, Géomètre-Expert à Revel, le 19/12/2018 (Réf. 160619)  
- du plan parcellaire ressé par M. CENAC Jean-Odon, Géomètre-Expert à Revel, le 07/10/2021 (Réf. 160619)  
La limite avec la rue Châteaubriand a fait l'objet d'un arrêté d'alignement (n°2019-083-ST) obtenu le 07 Mars 2019.  
La limite avec le chemin de Peyssou a fait l'objet d'un arrêté d'alignement (n°2019-084-ST) obtenu le 07 Mars 2019.

**Cotations :** Les distances indiquées sur ce plan sont des distances à l'horizontale.

**Clauses particulières :** Les blocs et bordures privatifs sont issus du plan Exécution de voirie Indice F dressé le 09/11/2022 par l'entreprise AUDE TP.